

Zeitschrift: Suisse magazine = Swiss magazine
Herausgeber: Suisse magazine
Band: - (2003)
Heft: 167-168

Rubrik: Nouvelles fédérales

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Nouvelles fédérales

INITIATIVES, PÉTITIONS

- La pétition "pro Moto" lancée par les motards suisses pour combattre le projet visant à les faire rouler à 80 km/h a atteint le cap des 100 000 signatures.
- Le groupe libéral aux Chambres fédérales exige une amnistie fiscale générale pour répondre à la crise économique. Une initiative a été déposée dans ce sens. 500 parlementaires des partis bourgeois soutiennent la proposition.
- Le syndicat Travail.Suisse a déposé un texte revêtu de 103 000 signatures. Avec son initiative "pour de plus justes allocations pour enfants", le syndicat propose d'inscrire le principe "un enfant, une allocation" dans la Constitution fédérale et d'en fixer le montant à 15 francs par jour et par enfant (450 francs par mois). Travail.Suisse entend ainsi mettre fin aux disparités existant dans les cantons : on compte une cinquantaine de régimes différents.

VOTATIONS

- Les Suisses ont approuvé à 76 % et à l'unanimité des cantons la modification de la loi sur l'armée (armée XXI). La participation s'est élevée à 47 %. Ils ont également dit oui à 80,5 % à la loi fédérale sur la protection de la popu-

lation et sur la protection civile. En revanche, les autres initiatives ont été balayées : le citoyen a dit non à 67,3 % à l'initiative populaire "pour des loyers loyaux", refusé à 62,4 % l'initiative populaire "pour un dimanche sans voiture par saison", rejeté à 72,9 % l'initiative populaire "La santé à un prix abordable". Avec respectivement 62,3 %, 66,3 %, 58,4 % et 68,4 % de non, les initiatives "Droits égaux pour les personnes handicapées", "Sortir du nucléaire - pour un tournant dans le domaine de l'énergie et pour la désaffectation progressive des centrales nucléaires", "Moratoire plus - pour la prolongation du moratoire dans la construction de centrales nucléaires et la limitation du risque nucléaire" et "pour une offre appropriée en matière de formation professionnelle (initiative pour des places d'apprentissage)" ont été également rejetées. Lancée par l'ancien ministre de la Défense Adolf Ogi, puis poursuivie par son successeur Samuel Schmid, Armée XXI vise à adapter la défense nationale aux dangers de notre époque : le danger d'une invasion des pays de l'Est étant révolu, ce sont désormais le terrorisme, les catastrophes naturelles et l'instabilité dans le monde qui sont pris en compte.

CONSEIL FÉDÉRAL

Le Conseil fédéral a :

- accepté que 100 militaires de plus, viennent renforcer les Corps des gardes-frontière (Cgfr). Ils viendront s'ajouter aux 100 autres qui prêtent déjà main forte au Cgfr depuis 1998.
- autorisé le canton de Soleure à introduire à titre d'essai la sur-

veillance électronique des détenus. Ce système permet à certains condamnés de purger leur peine hors du milieu carcéral. Six cantons, dont Genève et Vaud, y ont déjà recours depuis 1999.

- octroyé 68,9 millions de francs au centre international de la Croix-Rouge (CICR) pour le soutien de ses activités à son siège de Genève. Cela représente la moitié des coûts de fonctionnement de l'organisation.

- lancé la procédure de la consultation en vue d'une nouvelle loi réglementant l'imposition des options remises par les sociétés à leurs collaborateurs. Le projet a notamment pour but de renforcer l'attrait de la Suisse pour les start-up.

- transmis au Parlement son message sur le compte d'État 2002. La dette de la Confédération dépasse les 122 milliards de francs soit une hausse de 15,5 milliards.

- ratifié l'accord italo-suisse quatre ans après sa conclusion. Les doutes émis par la Confédération sur l'application par la justice italienne de ce texte avaient soulevé la polémique en Italie.

- décidé de signer la Convention européenne pour la répression du terrorisme. Un auteur d'actes liés au terrorisme ne devrait ainsi plus pouvoir se prévaloir de leur caractère politique pour échapper à une extradition.

- décidé de créer 100 nouvelles places d'apprentissage dans l'administration fédérale. Ce projet sera soumis aux Chambres dans le cadre du budget 2004. Le Conseil fédéral réagit ainsi à une situation conjoncturelle tendue.

- modifié l'ordonnance sur les épizooties. Seuls les veaux nés au cours des deux ans précédant le diagnostic seront abattus. Il est aussi prévu d'assainir simultanément tous les troupeaux de porcs

d'une région afin de lutter contre la pneumonie enzootique et l'actinobacillose, deux pneumonies porcines.

- accordé un prêt sans intérêt de 59,8 millions de francs à l'Organisation mondiale de la santé et à ONUSIDA. Il est destiné à la construction d'un nouveau bâtiment à Genève. Les deux organismes financeront le projet à hauteur de 6 millions de francs. Le Parlement doit encore se prononcer.

- donné son feu vert à une hausse du crédit d'ouvrage destiné à la nouvelle ligne ferroviaire alpine (NFLA) du Lötschberg. Trois cents millions de francs supplémentaires vont être injectés pour compenser le renchérissement, la TVA et les intérêts intercalaires.

- décidé de prolonger jusqu'au 30 juin 2004 l'engagement de l'armée dans la protection des représentations diplomatiques en Suisse. Les forces mises à disposition simultanément seront en outre augmentées : elles ne devront pas dépasser 800 militaires, contre 700 jusqu'ici. Le Parlement doit encore donner son aval.

- Le gouvernement proposait de renforcer le Conseil fédéral par 7 ministres délégués nommés par le gouvernement et confirmés en bloc par le Parlement. Appelé à statuer sur ce projet de réforme de la direction de l'État, le Conseil des États a préféré étoffer le collège gouvernemental en faisant passer à neuf le nombre des conseillers fédéraux. Il a aussi souhaité renforcer la position du président de la Confédération en portant à deux ans la durée de son mandat (non renouvelable immédiatement).

INTÉRIEUR

- Assurance maladie : le Conseil national ne veut pas



de caisse unique pour l'assurance de base. Par 106 voix contre 63, il a refusé une initiative en ce sens. Suivant la majorité de leur commission, les parlementaires n'ont pas voulu créer une situation de monopole. Le PS et les Verts soutenaient l'initiative.

● Le Conseil national ne veut pas de congé parental de quatre mois. Par 105 voix contre 58, il a refusé une initiative de l'écologiste bernoise Franziska Teuscher allant dans ce sens. À l'instar de sa commission, il a estimé qu'il fallait d'abord mener à bien les projets de politique familiale en cours d'élaboration. Il s'agit du congé maternité, des incitations financières pour la création de places d'accueil, des prestations complémentaires selon le modèle tessinois et de la diminution de primes pour les caisses maladie.

● Par 29 voix contre 11, le Conseil des États a refusé la proposition du National de rendre publics les hauts salaires dans les ex-régies de la Confédération (La Poste, CFF, Swisscom...). Les sénateurs se prononcent pour la transparence totale uniquement sur les rémunérations du président du conseil d'administration et du directeur.



conseillère fédérale Micheline Calmy-Rey a plaidé pour la création d'une commission nationale des droits de l'homme. Selon elle, une telle institution permettrait de renforcer la cohérence de la politique suisse en matière de droits humains.

FINANCES

● L'héritier d'un contribuable qui a fraudé ne doit pas être sanctionné par le fisc. C'est sans opposition que le Conseil national a accepté une initiative du canton du Jura pour la suppression des amendes "héréditaires" en matière fiscale. Il a aussi accepté, contre l'avis de la commission cette fois, une initiative du Tessin permettant une amnistie fiscale en faveur des héritiers. Déposée en janvier 2001, l'initiative du canton du Jura s'appuie sur deux arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme contre la Suisse.

● La Suisse ne risque pas de jouer les pionnières en introduisant la taxe Tobin sur les transactions financières. Par 89 voix contre 60, le National a refusé de donner suite à une initiative parlementaire en ce sens. Les autres pays d'Europe y ayant renoncé, les chances de voir cette taxe appliquée un jour sont nulles, estimait le conseiller fédéral Kaspar Villiger.

● Les recettes continuent

leur descente aux enfers. Au premier trimestre 2003, elles ont atteint 8,3 milliards au lieu des 10,4 milliards escomptés. Kaspar Villiger veut donc tailler 3,4 milliards dans les dépenses de la Confédération, au lieu des 2 milliards annoncés précédemment. Les coupes seront deux fois plus importants que prévu dans l'agriculture et la défense nationale.

En matière de transports, les grands projets seront freinés (-150 millions) et le budget des routes nationales sera gelé (-120 millions). Dans les domaines de la santé, du social et de la culture, les coupes devront atteindre 498 millions. Le conseiller fédéral veut aussi tailler dans le personnel de la Confédération et économiser 490 millions au total.

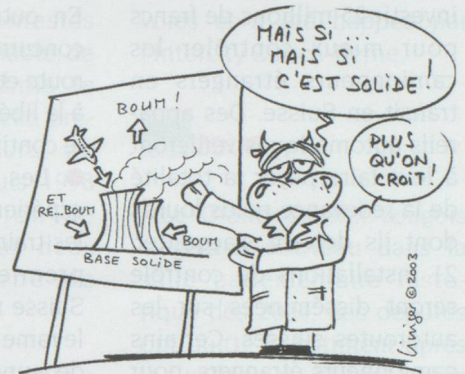
● Pour des raisons de sécurité, le ministre des Finances Kaspar Villiger ne sait pas où sont stockées les réserves d'or de la Banque nationale suisse et ne tient pas à le savoir. C'est la réponse adressée à un conseiller national socialiste qui voulait savoir s'il était exact qu'une bonne partie des réserves d'or de la Suisse se trouvaient à Fort Knox, aux Etats-Unis.

DÉFENSE, PROTECTION DE LA POPULATION

● Le Conseil fédéral a proposé au Parlement de prolonger la mission de la Swisscoy jusqu'à fin 2005, alors que son mandat arrive à échéance à la fin de l'année. Coût prévu : environ 80 millions de francs. Pour le Conseil fédéral, l'engagement de soldats suisses per-

met de tirer profit d'un grand nombre d'expériences dans le domaine de la défense. La Suisse est en outre directement concernée par les événements du Kosovo : si le conflit venait à se rallumer, cela entraînerait certainement un nouveau flux de réfugiés vers le territoire helvétique.

● " En cas de chute d'avion

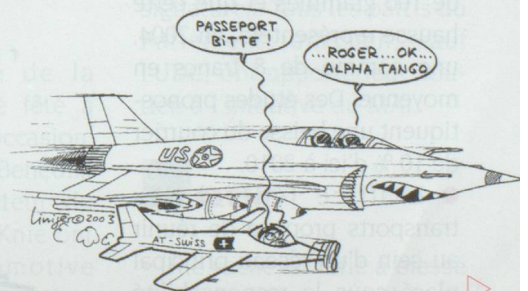


sur l'un des cinq réacteurs, le risque d'avoir une grosse émission de radioactivité se situe entre un sur cent et un sur mille. Les centrales sont encore plus solides que ce que nous croyions avant le 11 septembre 2001." Telle est l'opinion d'Ulrich Schmocker, directeur de la Division de la sécurité des installations nucléaires, pour présenter les résultats d'une étude demandée par le conseil fédéral après le 11 septembre. En revanche, Ulrich Schmocker est muet sur les méthodes d'enquêtes et le détail des résultats des tests.

● Durant la guerre en Irak, 133 avions militaires américains et britanniques ont survolé le territoire suisse. Dans 34 cas, l'armée de l'air



● Devant les délégués suisses d'Amnesty international réunis en assemblée, la



Nouvelles fédérales

▷ Suisse a procédé à des contrôles. Un F/A-18 a décollé pour aller vérifier s'il s'agissait bien de l'avion qui s'était annoncé au contrôle.

TRANSPORTS, COMMUNICATIONS

● La Confédération va investir 25 millions de francs pour mieux contrôler les camionneurs étrangers en transit en Suisse. Des appareils automatiques veilleront à leur faire payer la totalité de la redevance poids lourds dont ils doivent s'acquitter. 21 installations de contrôle seront disséminées sur les autoroutes suisses. Certains camionneurs étrangers, pour ne pas payer le montant total, transmettent de fausses indications.

● Les Alpes suisses ont été moins engorgées l'an dernier. En 2002, le nombre des camions en transit a reculé de 9 % par rapport à l'année précédente pour atteindre 1,251 million. Cette baisse est toutefois plus à mettre au compte de la faiblesse de la conjoncture que du transfert du trafic des marchandises de la route au rail. Le trafic combiné rail/route a par ailleurs progressé de 3 %.

● La Poste veut augmenter les tarifs du courrier dès le 1er janvier prochain. Le courrier A coûtera 10 centimes de plus (1 franc) et le B 15 centimes de plus (85 centimes). La Poste rappelle qu'elle n'a plus augmenté ses tarifs depuis 1996 pour les envois de moins de 100 grammes et que cette hausse représentera, en 2004, une somme de 8 francs en moyenne. Des études pronostiquent une baisse du courrier de 10 % d'ici à 2010.

● L'Office fédéral des transports propose de réunir au sein d'un réseau principal placé sous la responsabilité

de la Confédération les lignes à écartement normal et de former un réseau complémentaire confié aux cantons et aux communes pour les lignes à voie étroite. L'OFT estime le potentiel d'économies à plusieurs dizaines de millions de francs, grâce à la rationalisation de l'entretien et à la suppression des instances dirigeantes dans les compagnies privées. En outre, le rail serait plus concurrentiel vis-à-vis de la route et les CFF renforcés face à la libéralisation en cours sur le continent européen.

● Les CFF étendent leur expérience de caméras dans les trains. Après le succès du premier test effectué en Suisse romande, une nouvelle rame équipée d'un système de surveillance roule sur la ligne Olten-Bâle-Delémont. Sur les lignes Lausanne-Genève et Lausanne-Payerne, les premiers tests ont révélé une diminution de 80 % du vandalisme.

AGRICULTURE

● Les organisations nationales de protection de l'environnement auront un droit de recours contre les autorisations de mise en circulation d'organismes génétiquement modifiés (OGM). Le Conseil national s'est rallié à l'avis du Conseil des États, par 92 voix

contre 77. Par 85 voix contre 74, le national a souhaité inscrire dans la loi qu'il fallait veiller à ce que la dissémination d'OGM ne porte pas atteinte à la production exempte d'OGM et au libre choix des consommateurs.

● On boira bientôt du lait suisse au Vatican. L'État papal renonce en effet à sa propre production. Il va vendre son troupeau et fermer son exploitation à Castegondolfo, sur les hauteurs de Rome. Du coup, pour alimenter la cuisine du pape et les magasins du petit État, le Vatican a décidé d'importer du lait de Suisse.

JUSTICE ET POLICE

● La Suisse abaisse de 0,8 à 0,5 pour mille, le taux d'alcoolémie pour la conduite au volant. Le Conseil national a décidé de se joindre à la décision prise par le Conseil des États en septembre 2002. Le débat a été nourri. Il y aura désormais deux taux d'alcoolémie : le taux simple (0,5 pour mille) dont le dépassement sera considéré comme une contravention, et le taux qualifié (0,8 pour mille) qui sera passible de l'emprisonnement et d'un retrait de permis de trois mois.

● Pour faire face à leurs nouvelles compétences en matière de lutte contre le

Suisse Magazine sur Internet

Vous souhaitez faire découvrir Suisse Magazine à des amis qui ne sont pas encore abonnés, notamment de jeunes Suisses qui sont des fanas d'Internet. Nous disposons depuis peu de versions complètement électroniques de chaque numéro (pour les amateurs, c'est du format Acrobat PDF) facilement lisibles sur tous les micro-ordinateurs.

Si vous souhaitez que nous l'adressions de votre part à un ami, faites-le-nous savoir, soit par courrier (Suisse Magazine, opération Internet, 100, rue Édouard Vaillant, 92300 Levallois-Perret), soit de préférence à redaction.messenger@free.fr

crime organisé, le blanchiment d'argent, la corruption et la criminalité économique, les autorités judiciaires et policières de la Confédération vont ouvrir trois antennes régionales en Suisse romande et au Tessin (printemps 2004), ainsi que dans l'agglomération de Zurich (été 2004).

HENRIETTE GERMAIN-NICOLET

Pan sur les cornes

Vous avez peut-être relevé dans notre dernier numéro que nous disions dans les "Nouvelles fédérales" que "La Suisse devra à l'avenir définir clairement le profil des immigrés qu'elle veut acquérir." Non, il n'y a pas eu de prise de pouvoir par une minorité esclavagiste ni d'idiomatisme derrière lequel nous pourrions nous cacher. Nous voulions dire bien sûr "accueillir". Cela sonne pareil, mais un peu mieux.

